

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **4**

OBJET :
**Compte administratif de
l'exercice 2023 – Budget
annexe OPAH**

SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence d'Hélène BOUDON, Présidente de séance ;

Etaient présents :

Hélène BOUDON, Présidente de séance ;
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN,
Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent
PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre
SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard
DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID, Claire
JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,
Monique MORENO à Hélène BOUDON,
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Thierry BARTHELEMY,
Stéphane RODIER, Maire,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE OPAH

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu le Compte de Gestion établi par le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de la Commune de THIERS ;
- Vu la délibération n°13 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 ;
- **Considérant** que la délibération n°13 du 15 avril 2024, relative à l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe OPAH a fait l'objet d'un recours au TA le 22 mai 2024 sous le n°2401148 ;
- **Considérant** qu'il est notamment soutenu que cette délibération ne respecte pas les règles de forme décrites à l'article L. 2121-14 du CGCT ;
- **Considérant** qu'il est donc nécessaire de retirer la délibération n°13 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 approuvant le compte administratif 2023 du budget annexe OPAH ;
- **Considérant** l'exécution budgétaire 2023 retracée en application de la nomenclature comptable M.14 pour le budget annexe OPAH ;
- **Considérant** les résultats pour le budget annexe OPAH ;
- **Considérant** qu'Hélène BOUDON, première adjointe, a été élue par le Conseil Municipal pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif (article L 2121-14 du CGCT) ;
- **Considérant** que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (article L 2121-14 du CGCT) ;

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE OPAH

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 087,00	G	31 756,00
	Section d'investissement	B	2 000,00	H	3 087,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	4 720,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	25 036,00	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	34 843,00	= G+H+I+J	34 843,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	7 807,00	= G+I+K	31 756,00
	Section d'investissement	= B+D+F	27 036,00	= H+J+L	3 087,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	34 843,00	= G+H+I+J+K+L	34 843,00

Le Compte administratif 2023 fait apparaître :

Budget annexe OPAH :

Solde cumulé de la section d'investissement	- 23 949,00 €
Dépenses d'investissement 2023 restant à réaliser	- €
Recettes d'investissement 2023 restant à réaliser	- €
Solde de la section d'investissement 2023	- 23 949,00 €
Solde de la section de fonctionnement 2023	+ 23 949,00 €
Solde de l'exercice 2023	0,00 €

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et approuver le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget annexe OPAH ;

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE (1 NE POUVANT PAS VOTER : Stéphane RODIER, Maire) :

- **Approuve** le retrait de la délibération n°13 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 ;
- **Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **Approuve** le compte administratif 2023 du budget annexe OPAH.

La secrétaire de séance,

Farida LAID



La Présidente de séance,

Hélène BOUDON



Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_18-BF

